



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 27 septembre 2021 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 21 septembre 2021 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Danielle Flamencourt, Isabelle Jeanne, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Jean-François Luccioni, David Frau, Isabelle Falchi, Christelle Combette, Christian Bacci, Alain Nicolai, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Caroline Corticchiato à Laurent Marcangeli, Dominique Carlotti à Pierre Pugliesi, Marie-Noëlle Nadal à Annie Costa-Nivaggioli, Philippe Kervella à Stéphane Sbraggia, Paul Mancini à Simone Guerrini, Laetitia Maroccu à Aurélia Massei, Muriel Piera à Stéphane Vannucci, Emmanuelle Villanova à Jean-Pierre Aresu, Marie-Françoise Gaffory Fau à Alain Nicolai, Pierre-Laurent Audisio à Alexandre Farina, Marine Ponzevera à Charles Voglimacci, Sébastien Deliperi à Jean-Pierre Sollacaro, Jean-François Casalta à Jean-André Miniconi, Vanina Angelini-Buresi à Danielle Antonini, Julia Tiberi à Jean-Michel Simon

Etaient absents :

Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Isabelle Feliciaggi, Etienne Bastelica

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	31
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20210927-2021_230-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2021

Affichage : 01/10/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 27 septembre 2021

Délibération N° 2021/230

Partenariat - Société Allindi

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Depuis l'obtention de l'agrément CNC et l'installation d'un équipement numérique, la direction de la culture propose une programmation cinématographique qui s'adresse à tous les publics à un tarif accessible.

La Ville d'Ajaccio a inscrit notamment les Arts visuels comme une priorité en participant à l'enrichissement de l'offre cinématographique.

Ainsi, la Direction de la Culture participe à cela en présentant des œuvres riches et variées qui donnent à voir le cinéma d'hier et d'aujourd'hui en version originale.

Elle propose également des soirées thématiques suivies d'un échange entre le public et des réalisateurs indépendants, des acteurs ou des producteurs

Enfin, la programmation cinématographique s'inscrit dans le cadre de dispositifs nationaux par le biais de partenariats institutionnels (éducation nationale, Direction départementale de la protection judiciaire de la Jeunesse et la Cinémathèque de Corse).

Cette saison 2021/2022, en continuité du contexte sanitaire exceptionnel que vit le monde depuis 2020 et en raison de la reprise d'activités des différents acteurs culturels en cette rentrée 2021, le cinéma « Espace Diamant » accueillera les festivals de cinéma comme à son habitude.

Ainsi, la direction de la culture souhaite mettre en œuvre d'un partenariat privilégié avec la plate forme de streaming corse et méditerranéen Allindi.

La plateforme Allindi SVOD est née d'une envie partagée de créer un espace de valorisation des œuvres corses et méditerranéennes, de créer des liens et de permettre à tous de parcourir l'imaginaire d'une île bien souvent cantonnée à un même registre.

La production insulaire propose de nombreux films de grande qualité et primés dans des festivals partout dans le monde mais qui sont finalement très peu vus par le public.

Allindi a donc l'ambition de les faire connaître, et d'embarquer le spectateur dans les histoires d'ici en ouvrant, évidemment, l'œil sur l'ailleurs.

Au-delà de l'outil et de l'accessibilité, la volonté est également de contribuer à leur échelle, au développement de l'audiovisuel en créant une opportunité supplémentaire aux ayants-droits de valoriser leurs œuvres.

Il est important pour Allindi que chacun comprenne que pour qu'il y ait encore des films et ne nouveaux auteurs / réalisateurs / techniciens / producteurs / distributeurs / diffuseurs vivent, il faut y contribuer un peu.

De ce fait, la ville d'Ajaccio souhaite participer à la valorisation sur grand écran de ces œuvres du patrimoine mais aussi faire découvrir une nouvelle génération de cinéastes par le biais de soirées de projection gratuites.

Ces projections seront suivies de moments d'interaction avec le public, discussion autour des thématiques abordées, techniques cinématographiques utilisées, moments de débats.

L'Espace Diamant avec la plateforme Allindi accueillera les réalisateurs, producteurs et équipes des films en fonction de leurs possibilités et du contexte (en présentiel ou visio).

La Programmation

Pour la saison 2021-2022, la programmation cinématographique de ce partenariat s'effectuera chaque premier vendredi du mois d'octobre 2021 à avril 2022, selon le planning établi ci-dessous et en fonction des disponibilités de l'auditorium de l'espace diamant.

✓ **Les dates**

Vendredi 1^{er} octobre 2021, à 18h30
Vendredi 5 novembre 2021, à 18h30
Vendredi 7 janvier 2022, à 18h30
Vendredi 4 février 2022, à 18h30
Vendredi 4 mars 2022, à 18h30
Vendredi 1^{er} avril 2022, à 18h30

✓ **Le budget**

Considérant l'intérêt que représente ce partenariat avec la plateforme Allindi, la ville d'Ajaccio s'engage à le soutenir en participant financièrement à l'organisation de ces soirées cinématographiques à hauteur de 6 000€.

Les crédits nécessaires à la réalisation de cette programmation seront inscrits aux Budget 2021, Fonction 33, Chapitre 11, Articles 6232 et 637.

A noter que ce programme est non exhaustif et pourra évoluer, sur proposition de l'autorité municipale, en fonction de la situation sanitaire actuelle ou même des crédits disponibles.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'adopter le partenariat de la direction de la culture avec la plateforme ALLINDI pour la saison culturelle 2021/2022.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes administratifs et à passer tous les contrats relatifs à ce partenariat.

Monsieur le Maire à solliciter toutes subventions en vue de la réalisation de ce projet,

Dire que les crédits seront prévus aux budgets 2021 Chapitre 11, Fonction 33, Articles 6232 et Article 637

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Oui l'exposé de Madame Simone GUERRINI, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 27 septembre 2021,

Considérant qu'il convient de définir le partenariat avec la plateforme Allindi et la direction de la culture.

ADOPTE

Le partenariat de la direction de la culture avec la plateforme ALLINDI pour la saison culturelle 2021/2022.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer tous les actes administratifs et à passer tous les contrats relatifs à ce partenariat.

Monsieur le Maire à solliciter toutes subventions en vue de la réalisation de ce projet,

DIT

Que les crédits nécessaires à la réalisation de cette programmation seront inscrits au Budget 2021, Fonction 33, Chapitre 11, Articles 6232 et 637,

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)



POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI